

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

Nombre de membres	
Effectif légal	Présents ou représentés
38	37 dont 3 pouvoirs

Date de convocation : **14 décembre 2017**
Date d'affichage : **14 décembre 2017**

SEANCE DU 19 DECEMBRE 2017

L'an deux mille dix-sept, le dix-neuf du mois de décembre, à dix-huit heures trente, le conseil de la Communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à la salle polyvalente d'Aigueperse.

Etaient présents : Stéphane BARDIN, Gisèle BOISSIER, Gilles BOURDIER, Josette BREYSSE, Roland BUFFET, Yolande BURETTE, Marc CARRIAS, Stéphane CHABANON, Christelle CHAMPOMIER, Luc CHAPUT, Sandrine COUTURAT, Jeanne DEBITON, André DEMAY, Claude DENIER (suppléant de Jean-Claude PAPUT), Christian DESSAPTLAROSE, Bernard FERRIERE, Fabienne GASTON, Daniel GORCE (suppléant de Éric GOLD), Jean-Marie GRENET, Bertrand HANOTEAU, Robert IMBAUD, Colette JOURDAN, Pascal LABBE, Philippe LE PONT, Pierre LYAN, Michel MACHEBOEUF, Gilles MAS, Jean-Jacques MATHILLON, Jean-Claude MOLINIER, François-Xavier PERRAUD, Yves RAILLERE, Claude RAYNAUD, Pascal ROUGIER, Maryse TRILLON (suppléant de Guy TIXIER).

Absents ayant donné un pouvoir :

Didier CHASSAIN a donné pouvoir à Claude RAYNAUD.
Roland LAPLACE a donné pouvoir à Colette JOURDAN.
David MOURNET a donné pouvoir à Yves RAILLERE.

Absents :

Roland GENESTIER

Secrétaire de séance : M^{me} Christelle CHAMPOMIER

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

**Délibération n°2017- 209 : ALSH MARINGUES ET RANDAN :
FOURNITURE DES REPAS POUR L'ANNEE 2018**

Rapporteur : Stéphane CHABANON

Il conviendra de délibérer sur la fourniture des repas des ALSH de Randan et de Maringues pour l'année 2018.

Le tarif du repas pour l'ALSH de Maringues, fournis par la Mairie de Maringues, est fixé à 3.16 € (au lieu de 3.13 €) pour les enfants et 3.88 € pour les adultes (au lieu de 3.84 €) pour l'année 2018.

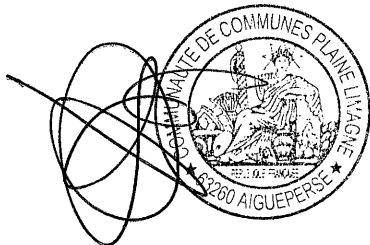
Le tarif du repas pour l'ALSH de Randan, fournis par la Mairie de Randan, est fixé à 2,70 € (au lieu de 2,67 €) pour l'année 2018.

Sur proposition de Monsieur le vice-président,

- **Le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :**
- **de valider les tarifs concernant la fourniture des repas pour l'ALSH de Maringues et de Randan pour l'année 2018,**
 - **d'inscrire les crédits au budget 2018,**
 - **de procéder dès à présent aux démarches préalables nécessaires,**
 - **d'autoriser le Président à signer les conventions pour l'année 2018, ainsi que tout document afférent.**

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.
Au Registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme

Certifiée exécutoire
A Aigueperse, le 22/12/17
Le Président,



Le Président,

Claude RAYNAUD

